



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/42/L.61
19 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 82 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Guatemala* : projet de résolution

Conséquences de la débâcle récente des marchés internationaux des
capitaux et des valeurs et ses incidences sur le développement des
pays en développement

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par le risque que pose la récente débâcle des marchés internationaux des capitaux et des valeurs de voir s'intensifier des pressions récessionnistes mondiales, s'accroître l'instabilité économique internationale et s'exacerber et s'amplifier les problèmes interdépendants qui existent dans les domaines du commerce, du développement, du financement et du système monétaire international, entravant ainsi le processus de développement dans les pays en développement,

Convaincue qu'il faut renforcer la coopération multilatérale pour écarter ce risque et sauvegarder ainsi, entre autres choses, les perspectives de développement et de commerce des pays en développement,

1. Exhorte les pays développés à orienter leurs politiques monétaires et budgétaires dans le sens de la croissance et de taux d'intérêt réels plus bas, à résister aux pressions protectionnistes et autres pratiques perturbatrices pour les échanges et à prendre immédiatement des mesures en vue de renforcer la capacité d'importation des pays en développement, moyen parmi d'autres d'imprimer un nouvel élan à la croissance, au développement et au commerce international;

* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui font partie du Groupe des 77.

2. Prie le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED d'aborder durant la seconde partie de sa trente-quatrième session, dans le cadre des problèmes solidaires du commerce, des questions monétaires, de la dette, du financement et du développement, les questions soulevées dans la présente résolution, et prie aussi, dans le même ordre d'idée, le Secrétaire général de la CNUCED de faire établir la documentation voulue pour faciliter l'examen de ces questions par le Conseil du commerce et du développement;

3. Prie le Secrétaire général, agissant en consultation étroite avec le Secrétaire général de la CNUCED, d'établir un rapport concernant les effets des récents événements évoqués plus haut sur les perspectives de développement des pays en développement et de le lui présenter à sa quarante-troisième session.
